

L'actu du jour

Amiante, la fibre tueuse

En France, la moitié des artisans aujourd'hui retraités ont été exposés à l'amiante durant leur vie professionnelle.



« Environ un artisan retraité sur deux a été exposé à l'amiante, en France, au cours de sa carrière, et ce pendant 25 années en moyenne. Et un quart d'entre eux présentent au moins un problème de santé, sans gravité pour la plupart, lié à l'amiante ». C'est ce que révèle une enquête (1) très sérieuse. Parce qu'elle est très solide et très résistante à la chaleur, l'amiante est une fibre minérale qui a longtemps été employée dans la construction des bâtiments. Elle a été utilisée pour faire des plafonds, des sols et certaines peintures. Mais depuis 1996, l'utilisation de l'amiante est interdite. Car on s'est rendu compte que ce matériau est un produit dangereux : avec l'usure, des poussières d'amiante se répandent dans l'air, se fixent sur les poumons et provoquent des maladies graves, parfois mortelles.

Quels sont les métiers concernés ? Les plombiers, soudeurs, chaudronniers, électriciens, plâtriers, maçons... employés dans l'industrie, la construction et la réparation automobile. Selon le rapport, il y a entre 11000 et 23000 nouveaux cancers professionnels en France chaque année. Avec 3700 nouveaux cas par an, l'amiante en est, de loin, la première cause.

L'amiante est une véritable bombe à retardement... Car si elle a contaminé des artisans par le passé, il existe toujours un risque. De nombreux bâtiments et logements en contiennent encore. La maladie peut se déclarer 20 à 40 ans après le début de l'exposition à l'amiante. On attend d'ici à 2020, plus de 20000 décès liés à cette fibre tueuse.

(1) Enquête coordonnée par l'Institut de Veille sanitaire (InVS) en

partenariat avec le Régime social des Indépendants (RSI) et lancée en septembre 2005, dans le cadre du programme Espri (pour Epidémiologie et Surveillance des PProfessions Indépendantes).

[Consulter cet article sur le site 1jour1actu.com](http://www.1jour1actu.com)